LES ALPAGES ET L'ÉCONOMIE AGRO-PASTORALE D'UNE COMMUNAUTÉ MONTAGNARDE DE SAVOIE : SAINT-MAXIME DE BEAUFORT (XVI°-XVIII° SIÈCLES)

PAR HÉLÈNE VIALLET

INTRODUCTION

L'élevage est le seul mode de mise en valeur possible de bien des régions marginales, défavorisées par les conditions naturelles. L'ensemble des opérations qui assurent la production, l'entretien et l'utilisation des animaux domestiques peut déborder de son cadre strictement économique pour donner naissance à une véritable civilisation pastorale, c'est-à-dire un genre de vie fondé sur l'exploitation extensive des pâturages. Les bestiaux se déplacent périodiquement à mesure qu'ils épuisent les ressources, et ils entraînent avec eux leurs gardiens.

Cette migration particulière du bétail, l'estivage ou « estive », s'oppose aux deux autres grands modes de migration du bétail que l'on distingue tradition-nellement : le nomadisme et la transhumance. Ces derniers sont en effet la caractéristique des régions au climat désertique ou semi-arides alors que l'estivage est pratiqué dans les montagnes tempérées où l'homme a réussi à mettre au point un délicat ajustement entre culture et élevage. Au titre des handicaps, la longueur de l'hiver, le froid et l'humidité ne permettaient pas de vivre uniquement de la culture des céréales, mais en compensation, les montagnards pouvaient trouver des ressources essentielles dans l'élevage, grâce à l'abondance et à la qualité de l'herbe. Une même exploitation associait des tranches superposées de champs, de prés de fauche, et d'alpages. Cette combinaison d'une agriculture sédentaire et d'un élevage à migration estivale qui permet d'utiliser tous les niveaux de la montagne en cours d'année, est surtout propre aux Alpes du nord, dont elle a façonné les paysages.

Ce genre de vie est issu des contrastes du relief montagnard, des contraintes et des potentialités qu'il offre. Mais le milieu naturel n'est pas un facteur déterminant unique. Pourquoi des vallées offrant les mêmes caractéristiques climatiques, un relief et un manteau végétal semblables ont-elles utilisé les pâturages d'altitude selon des systèmes d'exploitation différents? L'étude des données historiques et de l'évolution des structures foncières propres à chaque vallée

apparaît comme le seul moyen d'expliquer ces oppositions. Pourquoi le Beaufortain, situé entre le Faucigny, où prédominent les « petites montagnes », et la Tarentaise, terre d'élection des « fruits communs », a-t-il adopté le système de la « grande montagne particulière » ?

A l'inverse de la Suisse, le thème de l'histoire des systèmes agro-pastoraux montagnards dans les Alpes a été très peu abordé en France. On a parfois considéré, au nom d'une histoire paysanne immobile, que l'homme avait toujours utilisé les pâturages d'altitude selon un type d'exploitation figé, immuable du Moven Age jusqu'aux bouleversements du XXe siècle. Or cette affirmation d'une vie pastorale immobile était réfutée de façon évidente dans le cas du Beaufortain, où le gruyère avait été importé par les fromagers suisses. La fabrication de ce gros fromage, qui nécessite un troupeau important, inalpé en « grande montagne », avait-elle dû, pour s'imposer, bouleverser les structures socioéconomiques d'une région livrée auparavant à la petite exploitation familiale, ou bien s'était-elle diffusée rapidement dans une vallée où l'organisation de la vie pastorale permettait déià son implantation? Quelles avaient été les conséquences de cette introduction du gruyère ? Un autre aspect de la problématique de ce sujet consistait, après avoir reconstitué une image fidèle de la société à Saint-Maxime de Beaufort, à la confronter avec la vision rousseauiste d'une montagne égalitaire et vertueuse. Cette étude présentait donc de multiples intérêts, d'ordre ethnologique et historique, mais exigeait une documentation qui permît de fournir des réponses à ces pistes de recherche.

SOURCES

Trois types de sources ont été utilisées : documents d'archives, sources ico-

nographiques et enquêtes orales.

Comme l'exploitation des grandes montagnes était privée, les informations concernant la vie en alpage sont très ponctuelles dans les archives communales de Beaufort. Celles-ci offrent, en revanche, des matériaux remarquables pour l'étude des structures foncières : une collection de deux cents registres terriers, trois cadastres successifs entre 1607 et 1738, un fonds important sur les aliénations de communaux au XVIII^e siècle.

Pour tenter de reconstituer le mode d'exploitation, il fallait avoir recours aux baux d'alpages et donc aux registres de notaires conservés aux archives départementales. Malheureusement cette source s'est révélée très lacunaire pour le premier tiers du XVII^o siècle. Le dénombrement de 1561, fleuron des archives savoyardes, fournissait une photographie remarquable de la société beau-

fortaine à la fin du « beau seizième siècle ».

Aucune série ne pouvant renfermer un fonds propre aux alpages, les documents étaient très dispersés. La source la plus abondante a été d'origine privée : les archives de la famille Blanc, qui domina la vie beaufortaine pendant plus de deux siècles, ont été essentielles pour la réalisation de cette étude. Ce fonds très riche a permis d'éclaireir de nombreux aspects de l'économie agro-pastorale.

Enfin, pour dresser un tableau de la vie quotidienne en alpage, j'ai utilisé des sources iconographiques (photographies, gravures, plans de chalets) et orales (enquête auprès de personnes ayant travaillé en alpage avant la seconde guerre mondiale).

PREMIÈRE PARTIE UNE VALLÉE MONTAGNARDE

CHAPITRE PREMIER

LE MILIEU NATUREL

Le Beaufortain est une cellule géographique bien délimitée, au cœur des États de la Maison de Savoie. Le massif fait partie de la zone des massifs centraux alpins, qui se situe entre les Préalpes et la zone intra-alpine. La communauté de Saint-Maxime (13 971 hectares) occupe la moitié de son territoire.

La région apparaît sur les cartes comme un cercle de crêtes presque refermé. Pourtant les passages sont nombreux vers les vallées voisines, mais ces cols ne sont praticables qu'à la belle saison. En hiver la seule voie de communication reste l'étroite vallée du Doron, qui va se jeter dans l'Arly en amont d'Albertville. Mais cette route n'est pas carrossable et est accessible seulement à pied ou à dos de mulet. En dépit de ces handicaps, le Beaufortain ne doit pas être considéré comme le type même de la vallée montagnarde reculée et isolée. Le commerce intense du fromage et du bétail supposait au contraire des relations fréquentes avec l'extérieur.

Le massif, d'une altitude moyenne de 1660 mètres, présente un relief aux formes adoucies, sauf dans l'est et le sud-est. Il se divise en deux ensembles très nets : à l'ouest une zone cristalline, à l'est une zone sédimentaire. Partout où le terrain est cristallin et où les pentes sont fortes se trouvent les forêts ; là où les roches sont sédimentaires à altitude égale, les arbres cèdent la place aux pâturages.

Les matériaux sédimentaires (marnes et calcaires) fortement altérés et imprégnés d'eau engendrent des reliefs mous et des sols d'une grande fertilité. La morphologie générale du Beaufortain garde l'empreinte des glaciations du quaternaire; le massif est très évidé par de profondes vallées.

La région est arrosée et fraîche. Une forte pluviosité, également répartie au cours de l'année, est un facteur important de fertilité du sol et des pâturages. Du fait de l'abondance des précipitations, les torrents ont un débit important et les crues du Doron ravagent souvent la vallée.

L'étagement des températures s'impose comme un fait majeur qui règle la vie montagnarde. A l'échelle du versant, le gradient thermique (c'est-à-dire l'abaissement régulier de la température moyenne de l'année) est à l'origine d'une transformation progressive de la végétation et de l'occupation humaine. Le climat montagnard impose à l'homme de lourdes contraintes. Les tempéra-

tures restent fraîches même en été. L'hiver est long et froid. L'hivernage des animaux débute vers la Toussaint pour s'achever en moyenne six mois plus tard. Hommes et bêtes doivent vivre sur les provisions faites à la belle saison. Le manteau neigeux est surtout important de décembre à avril, mais il peut neiger à n'importe quelle période de l'année jusqu'à 1500 mètres, compromettant ainsi les récoltes.

Si les contraintes de la montagne sont terribles, ses compensations sont tout aussi indéniables. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'implantation humaine s'y soit développée jusqu'à la limite du tolérable. Avec ténacité et courage, l'homme a dû s'adapter à ce milieu d'apparence hostile et créer, à partir des données de la nature, un équilibre particulier. Sur les flancs de toutes les montagnes du monde se superposent des étages de végétation aux limites diffuses, que l'homme a modifiées au cours des siècles au prix d'un travail de fourmi. Actuellement les écologistes distinguent six étages de végétation, qui peuvent subir d'importantes variations du fait du relief, de l'exposition au soleil et au vent, de la nature du sol, des interventions humaines.

D'un point de vue économique, le secrétaire de la communauté divisait, à la fin du XVIII^e siècle, le territoire de Saint-Maxime en trois niveaux : « Les montagnes tant propres que communes forment la partie supérieure de la paroisse. La deuxième consiste en la partie de la mi-mont, laquelle est pour la plupart en forêt et une portion en terres semables... la partie inférieure est en terres semables » (1778).

Dans l'ensemble, le massif du Beaufortain offre des conditions naturelles très favorables au développement de l'activité agro-pastorale. Les facteurs géographiques et climatiques ont créé des potentialités à partir desquelles le peuplement et l'histoire, les structures foncières vont constituer une forme particulière d'économie montagnarde.

CHAPITRE II

LE PEUPLEMENT ET L'HISTOIRE DU MASSIF

L'absence de vestiges et de documents ne permet pas de suivre de façon certaine l'histoire du peuplement du massif. Aucun acte antérieur à la fin du XII° siècle ne mentionne la région. L'histoire du Beaufortain jusqu'au Moyen Age se réduit à quelques jalons : occupation par les Ceutrons ; présence romaine (attestée tardivement par la dénomination de Luciaco que porte la région dans un acte de 1170) ; implantation du christianisme, au début du V° siècle, à la suite de la prédication de deux moines de Lérins, saint Jacques d'Assyrie, qui sera le premier évêque de Tarentaise, et saint Maxime, patron de la paroisse de Beaufort.

Le Beaufortain n'apparaît véritablement sur la scène historique qu'au XII° siècle. Il fait partie du temporel primitif de l'église de Tarentaise. Les quatre églises de la vallée de Luce appartiennent à la mense archiépiscopale. La suzeraineté du prélat de Moûtiers, comte de Tarentaise, est contestée au début du XIII° siècle par une dynastie locale, vassale des sires de Faucigny. Toutefois son autorité resta assez forte pour empêcher l'implantation d'un prieuré dans une zone qu'il prétendait contrôler. Or l'absence des moines dans le Beaufortain est un fait capital dans la perspective de cette étude, puisque, en règle géné-

rale, leur rôle a été déterminant dans les structures naissantes de l'exploitation pastorale. Les sires de Beaufort qui avaient pu contester avec succès les droits de l'archevêque, connurent une décadence rapide. Dans la seconde partie du XIII^e siècle, les sires de Faucigny étendirent leur mainmise directe sur la moitié de la vallée.

Le début du XIVe siècle est marqué par les conflits delphino-savoyards: l'existence d'une enclave dauphinoise composée du Faucigny et du Beaufortain constituait une grave menace pour la Maison de Savoie. Le traité de Paris (5 janvier 1355) y mit fin par un échange: la vallée de Beaufort et le Faucigny furent cédés à Amédée VI par le roi Jean le Bon et le dauphin Charles contre des terres savoyardes en Dauphiné. Le comte de Savoie confirma les franchises que le dauphin Humbert II avait accordées en 1349 aux Beaufortains. Dès lors, la vallée allait suivre les destinées du comté.

Pour ménager le particularisme des régions récemment annexées, les ducs de Savoie constituèrent à trois reprises, au cours de la période 1440-1659, un apanage formé des baronnies de Faucigny et de Beaufort. Les deux premiers n'eurent qu'une existence éphémère. Le troisième fut créé en 1514 par le duc Charles III le Bon au profit de son frère Philippe, qui reçut plus tard de François I^{er} le duché de Nemours. L'apanage bénéficiait d'une organisation autonome dont le centre était Annecy.

Un document d'une précision exceptionnelle fournit une véritable photographie de la situation démographique et économique de Saint-Maxime de Beaufort en 1561. Il s'agit des consignes du sel, c'est-à-dire du dénombrement complet, feu par feu et tête par tête, des habitants et de leur cheptel, dans le but d'établir la gabelle. Lorsque l'on compare les chiffres de Saint-Maxime et ceux d'autres régions savoyardes, on ne peut que constater la prospérité de la vallée à cette date. La paroisse rurale la plus peuplée du duché de Savoie (3 172 habitants) est en même temps l'une des mieux pourvues en bétail. Mais cette richesse est le fait d'une minorité: 8 % de la population ne disposent d'aucun cheptel, et les feux insolvables représentent 26,8 % des habitants. La répartition des 2 890 bovins et des 4 055 ovins est loin d'être uniforme: 8 familles sur 596 possèdent à elles seules 12 % des bovins. Cette prospérité est confirmée par l'affranchissement global de la taillabilité personnelle envers le duc de Savoie-Nemours: en 1574, 543 personnes et leurs familles se libérèrent de ce lien au prix de 16 000 florins et 100 écus d'or.

L'existence de l'apanage prit fin en 1659, lorsque le dernier duc de Nemours mourut sans héritier mâle. Charles-Emmanuel III érigea l'ancienne baronnie en marquisat de Beaufort, au profit de Joseph Willecardel de Fleury.

Aux XVIIIe et XVIIIe siècles, Saint-Maxime reste la commune rurale la plus peuplée du duché de Savoie : 2 640 habitants en 1758. Les traits essentiels de la démographie d'Ancien Régime se retrouvent dans cette communauté : forts taux de natalité et de mortalité qui limitent l'accroissement naturel. Mais la surface agricole n'est plus guère extensible et ne peut nourrir tous les hommes. L'émigration affecte 11,7 % de la population en 1780. Les jeunes gens célibataires partent surtout vers Paris ou Lyon où ils exercent les petits métiers de la ville.

L'habitat est très dispersé: la population se répartit entre le bourg, vingtquatre hameaux d'importance inégale, et une nébuleuse d'habitations isolées. Cette multiplication de constructions est une des conséquences du système agropastoral qui repose sur des migrations saisonnières, les « remues ». D'autre part, la conservation et la consommation du fourrage sur le lieu même de leur pro-

duction impliquent la présence de nombreuses écuries-granges.

La noblesse n'est plus représentée dans la vallée depuis la fin du XVI^e siècle. Les propriétaires de fief n'en continuent pas moins de gérer leurs intérêts avec soin. Les biens patrimoniaux des nobles sont peu importants : en 1738, ils possèdent, en superficie comme en revenu cadastral moins de 3 % du territoire de Saint-Maxime. Les notables locaux retirent de fructueux bénéfices des fermes seigneuriales. Dès 1766, le conseil décide de racheter le principal fief, celui du marquis de Fleury, opération financée par la vente de parcelles communales et réalisée en 1770, six mois avant l'édit d'affranchissement général. Cette réussite engagea le conseil à poursuivre les aliénations dans le but d'éteindre les autres fiefs. Pour racheter les droits seigneuriaux, il avait fallu vendre 15 % des communaux soit plus de 1 000 hectares. Seuls les notables qui s'emparèrent des meilleures terres profitèrent réellement de cette réforme.

L'étude des Consignes du sel de la seconde partie du XVIII^e siècle laisse apparaître une forte disparité des niveaux de vie, bien loin d'une démocratie égalitaire montagnarde: l'importante disparité sociale repose sur la possession de bovins. En 1763, 21,5 % des feux ne disposent d'aucun cheptel; 45 % des feux hivernent moins de trois vaches. Le seuil de l'aisance (cinq vaches et plus) n'est atteint que par 15 % des feux: il s'agit des « montagnards » et des nota-

bles, en majorité hommes de loi.

Le notaire-insinuateur M° Joseph Blanc, puis son fils Michel exercent la charge de secrétaire de la communauté. Ce poste-clé de l'administration locale savoyarde, créé en 1738, leur assure le pouvoir politique, dont Turin a dépossédé sindics et conseillers. Même s'il n'est qu'un instrument de l'intendant, le secrétaire se rend indispensable et influent. En outre, la famille Blanc jouit d'une fortune foncière sans équivalent dans la vallée et tire de gros bénéfices de ses activités commerciales.

CHAPITRE III

L'ÉCONOMIE AGRO-PASTORALE

La vie pastorale dans les Alpes du nord est organisée autour de l'unité d'exploitation que constitue la « montagne ». Le terme actuel d'alpage n'est pas utilisé. Une montagne ne s'évalue pas d'après sa superficie, mais selon le nombre de vaches qu'elle peut recevoir. Sa surface a pu varier selon les époques, les locations et les ventes. Il s'agit en fait d'un terme abstrait, désignant une unité d'exploitation à un moment donné. Au XVIIIe siècle, on a compté entre trente-sept et quarante-deux alpages sur le territoire de Saint-Maxime.

Plusieurs systèmes d'exploitation ont coexisté dans les Alpes françaises du

ord .

La « petite montagne » ne comprend pas plus d'une quinzaine de laitières, c'est une unité familiale. Ce mode pastoral prédomine dans le Chablais,

l'Oisans, la Maurienne, le Briançonnais.

— Dans une « grande montagne », la superficie et le troupeau de laitières sont beaucoup plus importants. L'alpage, qui peut recevoir jusqu'à une centaine de laitières, est exploité par une équipe de quelques hommes, employés chacun à une besogne bien déterminée. Ce système existe en Chartreuse, Mont-

Blanc, Belledonne, Tarentaise et Beaufortain. La grande montagne permet seule de fabriquer le gruyère, puisqu'il faut réunir à chaque traite un minimum de cinq cents litres de lait.

— Lorsque l'alpage appartient à une communauté ou à un groupe de consorts, ce qui est très fréquent en Tarentaise, il est géré en « fruit commun ». Les communiers mettent leur bétail en commun pour l'été. La répartition des bénéfices se fait au prorata du litrage de lait, que l'on mesure selon une procédure très codifiée. Les « procureurs » élus administrent la montagne.

— La « grande montagne particulière » est le fondement de la vie pastorale dans le Beaufortain, et l'objet même de cette étude. Elle appartient à un individu ou à une famille, et n'est pas toujours exploitée par son propriétaire. Le plus souvent, elle est louée à un paysan aisé, le « montagnard », qui travaille avec sa famille et quelques domestiques. Comme il est loin de disposer d'un troupeau suffisant, il prend en location les vaches de son propriétaire, celles de petits éleveurs du Beaufortain, et même des animaux appartenant à des propriétaires de l'extérieur. A l'entrée de l'automne, il restitue les vaches louées et met une partie de son propre troupeau en hiverne chez des paysans de la vallée, qui ont récolté du foin au cours de l'été. Pendant l'hiver, le montagnard redevient un éleveur ordinaire, avec un rythme de vie et de travail semblable à celui des petits exploitants : consommation du foin dans les écuries-granges, production de lait en petite quantité, destiné à l'élevage des veaux et à la fabrication de petits fromages.

L'alpage peut également appartenir à la communauté, en étant géré de la même façon par un bail à ferme. La seule différence réside dans l'emploi des redevances : elles sont affectées à l'entretien d'un maître d'école ou à l'assistance des pauvres. Mais l'acquisition de trois montagnes ne fut effectuée qu'au XVIII^e siècle, grâce à des legs privés.

Le Beaufortain se caractérise donc par une exploitation individualiste, tout en possédant par ailleurs d'immenses communaux. Cela contraste fortement avec la situation de la vallée limitrophe de la Tarentaise. Il faut faire remonter les raisons de cette opposition aux XIII - XIV siècles. Les seigneurs laïcs furent les premiers propriétaires des pâturages d'altitude qu'il fallait en partie défricher. Dès le XIIe siècle, ils concédèrent de vastes territoires, parfois des vallées entières, à un monastère (exemples de Tamié, Saint-Jean-d'Aulos et Abondance en Savoie). Dans un deuxième temps, aux XIVe-XVe siècles, les moines abandonnèrent à leur tour la jouissance des alpages à des communautés d'habitants. sous la forme d'albergements. Les communiers exploitent alors ces montagnes selon le système du fruit commun. Or, comme il l'a été signalé plus haut, aucune abbaye ni prieuré ne s'implanta dans le Beaufortain. Cette absence des moines dans le Beaufortain est une des explications principales de l'individualisme de l'économie pastorale. Par ailleurs, la propriété particulière n'est largement représentée que dans les villages où les alpages sont très étendus ou très fertiles. Quand les pâturages, de dimensions restreintes, ne permettent l'exploitation que d'une ou deux montagnes, ils appartiennent toujours à la communauté.

Dans le Beaufortain, la zone des pâturages se situe entre 700 et 2 000 mètres. La végétation a plusieurs mois d'écart entre ces deux altitudes extrêmes. L'herbe apparaît dès avril dans le bas de la vallée, mais ce n'est qu'au milieu du mois d'août qu'elle arrive à maturité au sommet des alpages. Afin d'exploiter au maximum les ressources pastorales, l'homme se déplace avec ses troupeaux au fur et à mesure de la poussée de l'herbe.

Le bétail reste à l'étable et consomme pendant cinq à six mois le foin récolté en été. Les troupeaux ne sortent pas avant le mois de mai. Au début du mois de juin, premier déplacement vers la « montagnette ». Elle est utilisée au printemps et à l'automne. Lorsque les éleveurs ne sont pas montagnards, ils louent leurs bêtes pour l'été. L'inalpage débute à la St-Jean-Baptiste (24 juin). Pendant quatre-vingts jours, les vaches laitières vont effectuer un parcours à travers l'alpage, ascendant jusqu'au 15 août environ; puis elles redescendront à nouveau pâturer l'herbe repoussée depuis le début de l'été. Les différentes étapes de ce parcours se nomment « remues » ou « muandes ». Chaque montagne peut en comprendre jusqu'à une dizaine, avec autant de chalets. Ce système permet de consommer et de fumer la totalité des pâturages, mais implique le transport pénible d'une grande partie du matériel, et l'entretien très lourd de nombreux bâtiments. Plusieurs actes du XVIIe siècle illustrent ce cycle de

La vie de la vallée s'organise selon deux pôles complémentaires : l'agriculture et l'élevage. La première s'exerce au niveau d'une exploitation de manière isolée, tandis que le second lie les paysans entre eux à travers la circulation des troupeaux, selon le mouvement alternatif du bail des vaches en été (« chaudéage ») et de leur mise en hiverne à la mauvaise saison. Dans le bas de la vallée. l'absence de vaches pendant la saison chaude permet de mettre en culture le maximum de terres. Mais les ressources en fourrage sont insuffisantes pour nourrir en hiver les trois mille vaches inalpées. Il est impossible de garder un troupeau de plus d'une vingtaine de têtes. Le montagnard disperse donc ses bêtes en les confiant à de petits éleveurs, ses « clients », qui garderont le lait et le veau. Ce terme de « client », au sens presque romain, est très révélateur des relations de dépendance entre les petits exploitants et les fermiers ou propriétaires d'alpages. D'autres rapports lient les éleveurs de Saint-Maxime sur le plan des travaux agricoles : le montagnard, seul à posséder un ou deux mulets, doit prêter ses bêtes à ses clients pour les labours; comme il n'a pas le temps de travailler lui-même aux fenaisons et aux moissons, il loue les services des petits paysans, ce qui leur apporte une ressource complémentaire.

L'élevage et la vente de ses produits conditionne la survie des habitants : les ressources en céréales sont insuffisantes; il faut en importer le tiers. Le gruyère sert de monnaie d'échange. Le Beaufortain jouit de nombreux avantages par rapport aux communautés de certaines vallées (Haute-Maurienne) ou de l'avant-pays. Sa prospérité, qui ne doit pas faire oublier la dureté et la précarité de la vie en montagne, est chose reconnue et enviée en Savoie.

DEUXIÈME PARTIE

MODES DE JOUISSANCE DES PÂTURAGES

CHAPITRE PREMIER

LA PROPRIÉTÉ COMMUNE

A l'origine de la propriété commune, on trouve toujours l'albergement, cette forme de la censive en Savoie et en Dauphiné. A partir du XIVe siècle, l'augmentation de la population imposa l'extension des cultures et des prés. Les habitants arrachèrent aux maîtres du sol la concession des pâturages d'altitude. Dans les Alpes du nord, le cens dû par les albergataires prend la forme d'une redevance en nature, « l'alpéage » ou « auciège ». Dans le Beaufortain, il était constitué par la production d'un seul jour d'inalpage, soit 10 quintaux de fromage (500 kg). L'alpéage est antérieur à la première moitié du XIVe siècle. Par la suite, il apparut plus commode, avec l'installation d'une économie monétaire, de convertir ce cens en nature en une somme d'argent, qui fut régulièrement acquittée par les sindics jusqu'à l'affranchissement général de 1773.

Depuis le Moyen Age, les communaux ne cessent de rétrécir. Les sindics ont, pour diverses raisons (embellissement de l'église, impositions), vendu ou accensé certaines parcelles. Mais la cause la plus importante est un lent et irrépressible mouvement d'usurpation des aboutissants. Deux principes tentent pourtant de réglementer l'usage des biens collectifs : que nul n'y soit admis s'il n'est communier ; que nul n'y mette plus de bétail qu'il n'en peut hiverner. Mais ils sont régulièrement enfreints, en dépit des tentatives pour assurer une jouissance égalitaire des fonds communs. Une minorité de gros éleveurs profite seule des immenses communaux d'altitude. Au XVIII° siècle, cet échec va être utilisé

par les partisans de l'aliénation d'une partie des biens communs.

D'après le cadastre sarde de 1738, 47 % de la surface totale du territoire appartiennent à la communauté, soit 6 558 hectares. Ce chiffre peut paraître élevé, mais en Maurienne et en Tarentaise, les biens collectifs occupent 70 % des terres.

Les terres communes sont surtout composées de forêts, de mauvais ou médiocres pâturages, de rochers et ravins. Les bonnes terres d'altitude sont essentiellement des propriétés particulières. Dans les années 1760, l'ascencement d'une partie des communaux, pour financer le rachat des droits seigneuriaux, constitue la première étape d'une volonté de démembrement de la propriété commune, qui met en lumière, derrière les troubles suscités par les opposants, les luttes et les ambitions des différents acteurs de la communauté beaufortaine. L'opposition est menée par les montagnards, qui craignent de se voir enlever les pâturages dont ils profitaient abusivement. Leur tactique est de persuader les petits paysans et les non propriétaires que le conseil veut aliéner la totalité des communaux, y compris ceux du bas du finage, ce qui leur ôterait les moyens de survivre. Les partisans de l'ascensement, menés par le secrétaire de la communauté et l'intendant, n'ont aucune peine à démonter leurs arguments spécieux. Le conseil de Saint-Maxime réussit à imposer la mise en location d'une partie des terres communes. Mais cette mesure n'est qu'éphémère : dès 1766 il décide de vendre certains terrains pour financer l'affranchissement général, réalisé en 1773. Trois ans plus tard, le conseil veut reprendre les ventes, mais les enchères donnent lieu à une farouche opposition. L'administration s'oppose à la convocation d'une assemblée générale. Certaines parcelles demeurant invendues, le conseil préfère cesser les opérations en 1777. La communauté achève de rembourser le montant total de l'affranchissement (47400 livres) en 1781.

En l'espace de cinq ans, 1 026 hectares (23 % des pâturages d'altitude) avaient été vendus. Ce sont les notables qui vont profiter de cette opération, en agrandissant leurs alpages pour produire davantage de gruyère. Les six plus gros achats, réalisés par huit personnes, recouvrent à eux seuls 60 % des surfaces aliénées. La bourgeoisie rurale, et au premier rang Mes Joseph et Michel Blanc, a su tirer un parti très avantageux des affranchissements pour affermir sa maîtrise sur les alpages, en utilisant une réforme administrative d'intérêt collectif pour son profit personnel. Mais il subsiste encore d'immenses superficies en altitude à l'usage des montagnards aboutissants.

CHAPITRE II

LA PROPRIÉTÉ PARTICULIÈRE

Pour la période médiévale, nous ne disposons pas de documents sur les alpages, puisque la propriété ecclésiastique n'existe pas dans le Beaufortain. Il faut se contenter d'hypothèses : les défrichements en zone d'altitude ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle, surtout dans une région peuplée tardivement. Une forme de propriété collective est alors indispensable pour survivre. La pleine exploitation des pâturages de montagne remonte au XIV^e siècle, mais les actes d'albergement n'ont pas été conservés. Les concessions de pâturages se multiplient alors, c'est un véritable démarrage économique répondant à une demande accrue de viande, de peaux, de fromage de la part des villes, grosses consommatrices. A la différence du Chablais, où dominaient les grandes abbayes, les terrains à mettre en valeur sont le plus souvent concédés à un seul chef de famille.

L'indivision de la propriété, résultant des successions, est souvent poussée très loin.

Au milieu du XVI^e siècle, l'élevage ovin occupe une place essentielle dans les activités de la vallée. La Consigne du sel de 1561 dénombre en effet 4 055 ovins. Il semblerait que la production laitière joue encore un rôle secondaire à cette époque. L'indigence de documents statistiques pour le XVII^e siècle empêche de situer plus précisément le moment où l'économie pastorale a basculé, privilégiant la vache laitière et le fromage, au détriment du mouton, relégué dans les pâturages médiocres.

Au cours du XVI^e siècle débuta un processus de rachat qui mit lentement fin à la pratique excessive de l'indivision, qui ne convenait plus à une économie en plein essor. Pour produire davantage et pour répondre à la demande, il fallait une exploitation plus rationnelle et des terres plus concentrées pour former un véritable alpage. Mais l'indivision empêche « l'échute » à laquelle est soumise la grande majorité des paysans, jusqu'à l'affranchissement de la taillabilité personnelle, en 1574. D'autre part la population est trop nombreuse et les terres cultivables trop exiguës pour que les partages soient possibles à chaque génération, d'où l'importance des familles polynucléaires dans le dénombrement de 1561. Une évolution s'esquisse au tournant du XVII^e siècle. Les partages se multiplient puisque le risque d'« échute » n'existe plus après 1574. Une autre explication, d'ordre démographique, peut être envisagée : à la fin du XVI^e siècle, des épidémies de peste (notamment en 1570-1571) déciment la population. Ce relâchement de la pression démographique entraîne une concentration des terres.

Le premier tiers du XVII^e siècle est marqué par la juxtaposition de petites montagnes familiales et d'alpages plus importants. Le cadastre de 1607 n'évalue pas les pâturages en mesure de superficie, mais selon le nombre de vaches qu'ils peuvent nourrir pendant l'été, le « champéage ». Le total des champéages s'élève à 1 277. La catégorie des propriétaires d'une à dix vaches domine très nettement. Il s'agit de petites unités éparses tenues en indivision. Au niveau supérieur, les 11,5 % pouvant nourrir de onze à vingt vaches laitières apparaissent déjà comme des structures pastorales plus rentables. Seule la dernière catégorie (dix-huit champéages) mérite le nom d'alpage, puisqu'elle se compose des troupeaux de vingt et une à cinquante-deux bêtes, soit plus de vingt-six en moyenne. Pour donner une idée de la taille de ces montagnes, on peut considérer qu'il faut 1 à 1,5 hectare pour nourrir une vache. Elles appartiennent pour la moitié à des hommes de loi de Saint-Maxime. Ces alpages sont baillés à ferme. Les autres sont la propriété de paysans aisés.

Dans les années 1630-1640, se produit un fait capital dans l'histoire de l'économie pastorale du Beaufortain: l'introduction du gruyère. On ignore, dans l'état actuel de la recherche, comment s'établirent les premiers contacts. On sait que les chartreux du Reposoir firent venir des « fruitiers » suisses au début du XVII^e siècle. Dans le cas de Saint-Maxime, on peut en attribuer le mérite à un propriétaire d'alpage plus avisé: la similitude des conditions naturelles entre le pays de Gruyère et le Beaufortain, la qualité supérieure du fromage ont pu lui inspirer l'idée de louer les services d'un « fruitier » suisse. La plus ancienne mention de gruyère date de 1638. La fabrication resta d'abord limitée à quelques alpages. Partout ailleurs, on fabrique le fromage traditionnel, « la robbe d'esté », dont on sait seulement qu'il s'agissait d'un fromage à pâte pressée cuite. Le gruyère se diffuse très rapidement; à partir de 1650 la « robbe

d'esté » ne figure plus parmi les redevances en nature du bail.

Les montagnes, telles que les décrit le cadastre de 1607, n'ont pas en général la taille suffisante pour produire du gruyère en quantité rentable. Les notables de Saint-Maxime vont constituer de grandes unités pastorales, en achetant les parcelles avoisinantes et en exploitant plus intensivement les alpages. Les archives de la famille Blanc permettent de retracer le processus de création d'une grande montagne de 200 hectares, celle des Meudes dans la vallée de Treicol. Dans le même temps, les baux augmentent, en proportion de la concentration des pâturages, s'échelonnant entre 200 et 800 florins à la fin du XVII^e siècle. Tous les alpages ne sont pas accaparés par les notables, il subsiste de petites et moyennes montagnes appartenant à des familles paysannes qui les exploitent en faire-valoir direct.

Les classes privilégiées sont très peu représentées parmi les propriétaires d'alpages de Saint-Maxime. Aucune collectivité ecclésiastique ne dispose d'alpage. Parmi les familles nobles détentrices de fiefs ou de rentes seigneuriales, aucune ne possède de montagnes en propre. Quelques nobles ont des biens patrimoniaux en altitude (un en 1607, trois en 1645, un en 1738). Le manque d'intérêt de le noblesse pour un placement foncier pourtant intéressant s'explique par la mainmise des notables locaux sur les alpages, dès qu'une vente est prévisible. Et il est beaucoup plus facile pour un propriétaire habitant le Beaufortain de contrôler la bonne exploitation de la montagne et surtout de commercialiser le gruyère, grâce à sa connaissance du marché. Les notables, gros propriétaires, potentats de campagne, « milords », dominent et dirigent la société. Marchands polyvalents, notaires constituent de véritables dynasties qui s'effor-

cent sur plusieurs générations d'agrandir leurs propriétés, de s'élever dans la hiérarchie sociale. Les hommes de loi sont les notables par excellence, grâce à leurs activités annexes : châtelain, fermier d'un seigneur, commissaire rénovateur d'extentes, insinuateur du tabellion. Le cumul de ces fonctions est très fréquent. Certaines familles sont parvenues à réunir durablement plusieurs alpages ; c'est le cas de la famille Blanc déjà citée : en 1785, Me Michel Blanc possède près de 800 hectares en altitude. Une autre catégorie de propriétaires d'alpages regroupe les marchands. Leur activité principale est la vente des produits de l'élevage.

Le faire-valoir direct diminue au cours du XVIII^e siècle: respectivement vingt propriétaires et vingt fermiers en 1758 pour huit et trente-trois en 1797. Le mode d'exploitation le plus fréquent pour une grande montagne de soixante-dix à cent dix vaches est le fermage, dénommé en Savoie « ascensement ». C'est toujours un acte écrit, en raison du montant élevé de la cense. La durée du bail est ordinairement de trois, six ou neuf ans. La cense se compose d'une somme d'argent et de redevances en nature. Au XVIII^e siècle un alpage de soixante-dix vaches se loue 400 à 500 livres, un alpage de plus de quatre-vingt-dix vaches 800 à plus de 1 000 livres. Du fait de ces montants élevés, l'exploitation des alpages se trouve restreinte à un petit groupe de familles. Dans certains cas, la cense est payée par la vente du fromage de la montagne au propriétaire. Ce mode de paiement est caractéristique des notaires, qui comptent parmi leurs activités le commerce du fromage et du bétail.

Il est assez difficile d'estimer le revenu annuel d'une montagne ; on peut avancer les chiffres de 4 à 8 % pour le XVII^e siècle. L'achat d'un alpage est donc un placement intéressant, surtout à la fin du XVIII^e siècle, lorsque le réveil

de l'économie entraîne la hausse du prix du fromage.

Le paysan aisé qui prend en location un alpage porte le nom de « montagnard ». Il occupe le niveau le plus élevé dans la hiérarchie des paysans-éleveurs. La consigne du sel de 1763 dénombre cinquante-quatre feux montagnards, soit 9,3 % de la population. La fortune des alpagistes est directement perceptible à travers le montant de la dot de leurs filles : de 400 à 800 livres, alors que la moyenne est de 250 livres environ. Leur aisance se manifeste dans la vie quotidienne : vaisselle plus abondante, mobilier plus soigné, possession d'un équipement de labour, nourriture plus riche, élégance du costume féminin. La classe sociale des montagnards est assez fermée. Les hommes n'épousent pratiquement jamais une simple paysanne. Le sentiment d'appartenir à un groupe particulier est donc très fort ; il s'exprime également à travers les confréries : les trois quarts des membres de la confrérie de sainte Barbe, créée en 1723, sont des montagnards. Dans ces conditions, cet « état favorable » dont parle une chanson populaire se transmet de génération en génération. Certaines familles ont exploité des alpages pendant plus de deux siècles.

La condition du montagnard n'est pas toujours dorée, puisqu'il reste soumis aux aléas climatiques. Une année catastrophique (été froid, épizootie...) peut le ruiner. Mais sa position-clé dans l'économie agro-pastorale lui assure une véri-

table sujétion sur la masse des petits exploitants.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE QUOTIDIENNE EN ALPAGE

CHAPITRE PREMIER

LES INFRASTRUCTURES

Pour agrandir les pâturages naturels qui s'étendent au-dessus de 2 000 mètres, l'homme a dû défricher des étendues recouvertes d'une végétation touffue d'arbustes vivaces, sorte de maquis alpin, et faire reculer peu à peu la limite supérieure de la forêt. C'est surtout à partir du XII^e siècle que s'amorce ce mouvement dans les Alpes du nord, en raison d'une poussée démographique puissante. Les paysans, aidés souvent par les moines, notamment en Tarentaise, commencent l'essartage des terres d'altitude. Dans le Beaufortain, l'espace pastoral atteint son extension maximale aux XVIII^e et XIX^e siècles.

A cette époque achève de se constituer un écosystème particulier créé par l'homme et ses troupeaux, grâce à un ensemble de techniques d'entretien et de bonification de l'alpage. La traite du bétail attaché individuellement à un piquet assure une fumure régulière et totale de la surface exploitée, par le déplacement tous les deux jours du lieu de traite. La qualité des herbages est également améliorée par l'irrigation ou la canalisation de l'eau. Comme la fumure, le fauchage perturbe la végétation et provoque une sélection de la flore. Le foin est recueilli sur les meilleures parcelles du bas de l'alpage. Par ses interventions, le montagnard peut donc augmenter de façon notable la production de l'herbe et par conséquent le revenu de l'alpage. Mais la mauvaise exploitation d'un fermier négligent suffit pour qu'en quelques années un bon pâturage se dégrade.

Les bâtiments édifiés au niveau des alpages se font beaucoup plus élémentaires à mesure que l'on s'élève et que la durée d'utilisation diminue. Le terme de chalet est réservé à cet habitat saisonnier. Les textes des XV^e et XVI^e siècles utilisent les termes de « casale », « challier » ; plus tard, on parle de « chalais »

ou d'« herbaix ».

La situation des constructions dans la montagne est imposée par la nécessité de les protéger du vent et des avalanches. Les chalets se trouvent dispersés du bas jusqu'au sommet de l'alpage, à vingt minutes environ de marche les uns des autres. Ils ne dépassent pratiquement jamais 2 200 mètres. Du fait de la difficulté des transports, les matériaux de construction seront ceux dont on dispose sur place. Les chalets les plus élevés ou les plus éloignés d'un bois sont presque entièrement en pierre. Le plan du chalet est une réplique plus fruste de la maison d'habitation : au rez-de-chaussée, l'étable, l'écurie du mulet, le réduit des porcs, une remise à bois. A l'étage supérieur, la grange couvre les deux tiers de la surface et ne laisse que peu de place à la pièce étroite où l'on fabrique le fromage.

Le bâtiment repose sur un soubassement grossier de pierres crues qui sup-

porte des troncs d'arbres équarris, assemblés aux extrémités par des encoches à mi-bois ; la charpente est élémentaire ; la couverture est faite de tuiles d'épicéa, les « ancelles ». Le plan et la structure du chalet beaufortain sont de conception très primitive. La destination primordiale est de permettre la fabrication du fromage et non d'assurer le confort des hommes. D'autres bâtiments sont élevés sur l'alpage : « halles » pour abriter le bétail en cas de neige, caves à fromage ou « freydiers », « bouttaz » pour tenir le lait au frais. Dans les montagnes de Saint-Maxime, le nombre élevé de chalets et leur dispersion témoignent de l'exploitation presque intensive des pâturages.

CHAPITRE II

LES TRAVAUX QUOTIDIENS

L'inalpage, relativement court, dure environ quatre-vingts jours, de la St-Jean-Baptiste aux « Veilles » de Notre-Dame de septembre. La montée en alpage s'effectue sans rituel précis, mais elle est vécue comme un jour de fête par tous les habitants.

Les travaux quotidiens sont nombreux et ne souffrent aucun retard. Le montagnard doit retenir pour l'été les services d'une dizaine de domestiques, dont chacun aura une tâche bien définie. Le personnel se compose de plusieurs bergers, de deux hommes chargés de la fumure des pâturages et des gros travaux, le « pachenier » et le « tofere ». Ce sont des journaliers qui n'ont que leurs bras pour subsister. A l'opposé, le « maître fruitier », originaire du pays de Gruyère, se trouve au sommet de la hiérarchie de la domesticité montagnarde. Fier de son art, il en fait un secret jalousement gardé. Travailleur qualifié, il régente le personnel de l'alpage. En raison de sa compétence et de sa responsabilité, il exige des gages élevés (120 francs vers 1820). Les journées du fruitier sont bien remplies, aussi dans chaque montagne a-t-il une aide, la « séracière ». Elle entretient le feu, aide le fruitier à lever le fromage, confectionne le beurre et le sérac, s'occupe des tâches ménagères.

Le muletier complète le personnel d'une grande montagne. Il descend quotidiennement les fromages à la cave, assure les transports de matériel lors des « remues ».

QUATRIÈME PARTIE LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

CHAPITRE PREMIER

LES TROUPEAUX

Les vaches laitières possèdent de remarquables qualités d'endurance. La vie alpestre a sélectionné sévèrement les animaux. Actuellement, les deux races de montagne en Savoie sont la Tarine et l'Abondance; mais la notion de race ne s'est imposée réellement que vers le milieu du XIX^e siècle. Les documents ne mentionnent que la robe et le nombre de veaux; ils laissent entrevoir une grande hétérogénéité. Néanmoins, dès le milieu du XVIII^e siècle, les notables de Saint-Maxime importent des vaches de Suisse. La production annuelle est évaluée à 1 800-2 000 litres. Une vache louée pour l'été au montagnard doit donner six à sept litres de lait par jour au minimum.

La race bovine est sujette à plusieurs maladies, dont l'issue est le plus souvent fatale. La « poulmonie » (tuberculose) sévit de manière endémique. Lorsque les remèdes populaires ou savants se révèlent inefficaces, le seul recours des paysans est de s'adresser aux saints pastoraux : saint Antoine pour les équidés et saint Guérin pour les bovins.

Outre les vaches laitières, l'alpage reçoit aussi des bêtes sans lait, destinées à la boucherie, des élèves, des chèvres, des moutons et des porcs. Une montagne de cent vaches peut nourrir trente génisses, vingt veaux, vingt porcs, deux mulets, deux taureaux, vingt chèvres.

Les bêtes de somme sont essentiellement des mulets ou des mules, mieux adaptés à la montagne que les chevaux. Même dans la vallée, la pente et l'absence. de routes carrossables rendent le mulet indispensable pour tous les transports et travaux agricoles. Son entretien coûte très cher ; la possession d'une ou plusieurs bêtes est réservée au montagnard.

CHAPITRE II

LA FABRICATION DU FROMAGE

Les documents d'archives livrent très peu d'indications sur la fabrication du fromage et des produits laitiers. Une chose est certaine : les techniques traditionnelles du Beaufortain ont été modifiées à partir du XVII^e siècle par les fruitiers du pays de Gruyère. Le gruyère est fabriqué deux fois par jour lorsque la production laitière est suffisante, sinon on réunit le lait de deux traites. Le lait entier, porté à la température de 30 à 35° C, est additionné de présure, préparée avec des caillettes de veau macérées dans du petit-lait aigri. Cette méthode a été importée par les fruitiers suisses ; auparavant on utilisait des plantes pour faire cailler le lait. Le caillé est découpé, et réduit en particules de la taille d'un grain de blé. Cette masse est brassée et chauffée jusqu'à 45 puis 50° C. Le petit-lait se sépare du fromage, que le fruitier et la séracière soulèvent à l'aide d'une toile et déposent dans un cercle au diamètre réglable. Le fromage est pressé suivant un dispositif rudimentaire. Au bout de vingt-quatre heures, il est démoulé et mis en saumure. La période minimum d'affinage est de six mois.

Les gruyères sont de qualité inégale ; la compétence du fruitier n'est pas

toujours en cause, car de nombreux facteurs extérieurs peuvent intervenir. Le poids moyen des meules est de 15 à 25 kg au XVIIIe siècle (il est actuellement de 60 kg). Les impératifs commerciaux, le goût de la clientèle déterminèrent certains montagnards à exiger de leurs fruitiers un certain type de pâte et à fabriquer un gruvère sans trous.

Le reste de l'année, les montagnards et les paysans qui ont quelques vaches font de la tomme, réservée à la consommation familiale. Le lait est utilisé au maximum : après le soutirage du fromage, on tire encore du petit-lait le « beurre de fleurettes » et le « sérac ». Le résidu, ou « sérum », sert à la nourriture des porcs. On fabrique également d'autres fromages que le gruyère : « vacherins », « brezegous », « boudanes ».

CHAPITRE III

LA COMMERCIALISATION

Le fromage fait avec du lait entier, riche en matières grasses, échappe à la consommation familiale et locale. Il est destiné dans sa quasi-totalité à être vendu en dehors de la vallée. Pourtant, le mauvais état des voies de communication, aggravé par la rigueur du climat, entrave le développement de cette activité fructueuse. Transportés à dos de mulet, les fromages gagnent le Piémont et l'Italie, débouchés essentiels du gruyère beaufortain. Des relations existent aussi avec Lyon et la vallée du Rhône. Les montagnards vendent leur production de l'été, ou « fruitière », à des marchands de Saint-Maxime, qui la cèdent à leur tour aux grossistes de Haute Maurienne. Ceux-ci se chargent du transport des fromages depuis le Beaufortain jusqu'aux grandes foires piémontaises de Suse et de Turin.

A la fin du XVIII^e siècle, le secrétaire de la communauté, Me Joseph Blanc, s'est associé avec plusieurs négociants mauriennais à qui il revend la moitié de la production totale de gruyère de Saint-Maxime. La correspondance qu'il entretient avec ces marchands met en lumière les divers aspects de cette activité : concurrence de Genève sur le marché piémontais, problèmes de qualité, difficultés et coût du transport entre le Beaufortain et le col du Mont-Cenis.

Une partie du fromage est vendue en Italie. Comme il s'agit d'un produit de longue conservation, le gruyère figure en bonne place dans l'alimentation des marins et des gens de guerre, et il est probable que les foires piémontaises n'étaient qu'une étape du circuit commercial fromager. Ce trafic s'amplifie à la fin du XVIIIe siècle, et le prix du fromage connaît une hausse importante. En l'an III, il se vend de 35 à 40 livres le quintal (50 kg). La prospérité de Saint-Maxime et la renommée de son gruyère sont bien établies et justifieront les réquisitions révolutionnaires. En 1807, le Beaufortain est selon le préfet Verneilh une des plus riches vallées de la Savoie.

Le trafic des maquignons reste lié à l'exploitation foncière dont il ne constitue qu'un prolongement. Gros propriétaires, aubergistes, notaires font le commerce de leur propre bétail ou s'instituent intermédiaires. Dès le XVIe siècle, de nombreux négociants du duché et des États voisins se rendent aux foires de Saint-Maxime, dont la plus importante se tient à la Saint-Michel. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la destination du bétail reste la même : d'une part l'Italie (foires de Suse), et d'autre part le Dauphiné (foires d'Embrun). Le trafic à longue distance porte sur les élèves (taureaux et génisses) et sur les ovins. Les bêtes de réforme engraissées dans le Beaufortain sont vendues en Savoie. Le commerce des bovins et des ovins n'est pas un trait distinctif de l'économie du Beaufortain, alors que l'élevage mulassier offre un exemple de spécialisation dès le XVIII^e siècle. Les jeunes bêtes passent deux ou trois ans dans les pâturages communaux puis sont revendus en Piémont et Dauphiné. Cette activité se poursuit avec succès tout au long du XIX^e siècle.

CONCLUSION

L'économie agro-pastorale du Beaufortain, telle qu'elle s'est constituée dans la seconde partie du XVII^e siècle, repose sur un système individualiste et inégalitaire : 10 % environ des familles détiennent les biens de production, alpages et troupeaux, ou en profitent directement. La finalité de cet équilibre entre agriculture et élevage est la production et le commerce du gruyère, unique activité de la vallée jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Malgré la documentation qui permet de suivre les mécanismes et l'évolution de la vie pastorale à Saint-Maxime, plusieurs points restent néanmoins dans l'ombre : les premières concessions de pâturages d'altitude, les conditions exactes de l'introduction du gruyère, la destination finale du fromage après sa vente

en Piémont.

La multiplication des études portant sur une vallée ou sur un secteur plus restreint, se révèle la seule façon de cerner les multiples facettes de cette activité qui demeura jusqu'à l'apparition du tourisme l'un des fondements économiques de la vie montagnarde.

